

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation au titre du code de l'environnement, déclaration d'intérêt général et déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire

Aménagements hydrauliques du sous-bassin d'Hautot sur Mer  
sur les communes d'Hautot sur Mer, Offranville, Dieppe et Saint Aubin sur Scie

Syndicat intercommunal des bassins versants Saâne, Vienne et Scie

Par arrêté préfectoral du 10 décembre 2013, une enquête publique a été prescrite du vendredi 24 janvier 2014 au lundi 24 février 2014 inclus, sur la demande présentée par le syndicat intercommunal des bassins versants Saâne, Vienne et Scie - 11, route de Dieppe - 76730 Bacqueville en Caux. Cette enquête porte sur le projet d'aménagements hydrauliques du sous-bassin d'Hautot sur Mer et se déroulera sur le territoire des communes d'Hautot sur Mer, Offranville, Dieppe et Saint Aubin sur Scie.

Elle comprend:

- 1/ Une enquête publique au titre des articles L 214 -1 et suivants du code de l'environnement
- 2/ Une enquête publique au titre de la déclaration d'intérêt général.
- 3/ Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.
- 4/ Une enquête publique parcellaire.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation de déclaration d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier ainsi que les registres seront déposés dans les mairies précitées. Les intéressés auront la faculté de consulter le dossier et de consigner leurs observations sur les registres, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Mr Marcel Hillion, directeur d'études marketing retraité, commissaire enquêteur, recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans les mairies d'Hautot sur Mer les vendredi 24 janvier 2014 de 13h30 à 16h30; samedi 8 février 2014 de 9h à 12h et lundi 24 février 2014 de 15h à 18h et d'Offranville le mercredi 12 février 2014 de 9h30 à 12h30.

Il a pour suppléant Mr Loïk le Perff, directeur territorial urbanisme retraité.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie d'Hautot sur Mer, commune siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations, propositions et contre propositions pourront être adressées

- par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'Hautot sur Mer, pour y être annexées aux registres d'enquête.

- par voie électronique à la mairie d'Hautot sur Mer, à l'adresse mail suivante:  
[communedhautotsurmer@wanadoo.fr](mailto:communedhautotsurmer@wanadoo.fr)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr Jacques Thélu, président du syndicat intercommunal des bassins versants Saâne, Vienne et Scie, Tél.: 02 35 04 49 92.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.